

de BUT en BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier(e)s
Conseiller(e)s
de Santé



Fédération
Syndicale
Unitaire

Avril mai 2019- ROUEN/Sécial mobilisation du 7 mai

EDITORIAL



Chers collègues,

Pour nous joindre:

Mélanie DHAUSSY

Secrétaire académique

06 68 38 29 13

Florence FLEURY

Trésorière académique

06 75 90 25 85

snicsrouen@gmail.com

<https://rouensnics.jimdo.com/>

Sur Facebook:

SNICS Rouen syndicat infirmier
éducation nationale.

Comme vous le savez, les menaces sur notre profession ne sont pas levées, loin de là et il est incontournable de montrer que notre détermination ne faiblit pas, au moment où la loi pour l'école de la confiance va être examinée au Sénat.

Cette loi, par ses articles 2ter, 16 bis et 16ter, recrée insidieusement un service de santé scolaire : équipe pluriprofessionnelle, prescription d'examens diagnostics par les médecins EN et doublons d'examens pour les visites médicales.

Cette loi par la création d'une équipe pluriprofessionnelle n'a d'autre ambition que de nous sortir de l'équipe pédagogique et éducative (au service des élèves) et donc des établissements. L'accueil et l'écoute ne seront plus nos principales missions!

Cette loi est constituée sans dialogue social et votée par l'Assemblée nationale, en procédure accélérée sans temps d'appropriation suffisant ou de débats parlementaires.

Cette loi va passer par le Sénat avant d'être examinée par une commission paritaire mixte qui retravaillera uniquement les points de « désaccords » entre Sénat et Assemblée nationale avant sa promulgation.

Les audiences continuent, les interpellations des sénateurs tant au niveau national qu'académique permettent de porter nos mandats et déposer des amendements pour contrer ce projet. Ce texte ayant été voté à l'Assemblée nationale le 19 février, sa modification par le Sénat ne pourra porter ses fruits sans que notre profession se mobilise fortement pour y mettre un coup d'arrêt.

L'heure est grave et une action nationale est indispensable !

**Tous ensemble mobilisons nous le 07 mai prochain!
Dans la rue aujourd'hui pour rester à l'école demain!**

Sommaire

1/Edito

2/Le SNICS FSU dans l'action

3-4/Courrier de Mr Lecoq, député.

5/Communiqué de presse du
SNICS FSU

6/ Convocation 7 mai

Le SNICS FSU dans l'action

Rencontres députés dans l'Académie

Fidèle à ses mandats, le SNICS FSU a écrit aux députés Normands, pour les interpeller sur le projet de loi « école de la confiance » qui remet en cause le statut des IDE à l'EN.

Le 22 mars, Martine Lemair et Sylvaine Durand ont rencontré Mr Adam, député LREM à Rouen.

Il a été sensible aux arguments, interpellé par le manque d'indicateurs, et la formation des IDE EN.

Le 25 mars, Florence Fleury et Mélanie Dhaussy ont rencontré Me Vidal, députée LREM, à Mesnil Esnard.

L'audience a été difficile, Me Vidal ayant signé l'amendement pour le service de santé scolaire...Il en ressort que le travail des IDE EN est méconnu, Me Vidal a été invitée à venir passer quelques jours dans nos établissements., elle n'a pas répondu à la proposition!

Son assistant parlementaire a fini par avouer que ces amendements « aideraient les médecins, leur feraient gagner du temps »..... Nos craintes sont fondées, qui veut porter les valises des médecins??

Elle a conclu l'entretien en déclarant que c'était bien la preuve que nous ne voulions pas travailler avec les partenaires..alors que toute l'audience nous nous sommes acharnées à lui faire comprendre que c'était ce que nous faisons au quotidien!

Le 23 avril, Mélanie Dhaussy rencontrera JP Lecoq, député PC au Havre.

En page suivante le courrier qui a été adressé à M.Dhaussy, et celui que Mr Lecoq a envoyé au Ministre Blanquer.

On peut déjà présager que cette audience apportera du soutien au SNICS FSU!

A suivre....

Réunions d'infos/ Congrès du 27 mai

Merci aux nombreuses collègues qui se sont déplacées pour les réunions d'infos en mars et avril! Et bienvenues aux nouvelles collègues qui sont venues découvrir le SNICS FSU!

Record battu de participation!

En mai, le temps d'info syndicale sera regroupé sous la forme d'un congrès académique, le 27 mai, à l'UFR de St Etienne du Rouvray.

Un intervenant FSU viendra échanger sur les nouvelles réformes des retraites.

Pour les collègues qui le souhaitent, un autre groupe pourra participer à un échange de pratiques.

Repas collaboratif le midi, chacun amène sa spécialité à partager ;-)



DATES DES CAPA

(sous réserve de modifications)

CAPA mouvement: jeudi 13 juin, 14h30

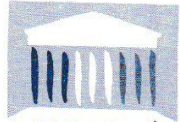
CAPA avancement: mardi 25 juin, 9h30

N'hésitez pas à nous envoyer vos demandes, le SNICS FSU mettra tout en œuvre pour défendre TOUS les collègues, dans le respect des textes!

Mobilisation à Paris 7 mai (convoc en dernière page)

Départs du Havre 8h, Rouen 9h et 10h12. Retour 16h48.

Rapprochez vous de nous pour d'autres trajets!



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Mélanie DHAUSSY

Secrétaire académique du SNICS FSU

Collège Claude Bernard

Lycée Claude Monet

snicsrouen@gmail.com

Le Havre, le 16 avril 2019.

Objet : *Santé à l'école*

Madame la Secrétaire académique,

J'ai bien reçu votre courriel relatif à la santé à l'école dont le suivi est actuellement organisé par l'Education Nationale, et plus particulièrement au projet visant à transférer son pilotage à un service médical sous l'autorité du ministère de la santé, et je vous en remercie.

Considérant que le déploiement des infirmières, ou des psychologues scolaires d'ailleurs, répond à la fois au souci bien légitime de prévention, de suivi et de détection des difficultés sanitaires rencontrées par les élèves, mais également d'éducation à la santé, il me paraît d'emblée incompréhensible qu'il puisse sortir de la compétence directe de l'Education Nationale, via l'autorité des chefs d'établissements.

D'autant plus que cette mission éducative autour de la santé que je connais bien pour l'avoir fortement soutenue dans mes précédentes fonctions de maire de la commune de Gonfreville l'Orcher, ne peut être efficacement conduite que par un travail étroit entre tous les membres de la communauté éducative : enseignants, personnels médicaux, parents, élus locaux...

Or la structuration des services de santé, sous l'égide des agences régionales de santé, peinent déjà, c'est le moins que l'on puisse dire, à assurer une présence de proximité. J'en veux pour preuve, entre autres, la fermeture des antennes de proximité des Centre médico-psychologiques qui sévit depuis plusieurs années sur l'agglomération havraise.


Dans le même temps, nous sommes à même de constater que les personnels médicaux de l'Education Nationale sont également de moins en moins nombreux.

Il ne faudrait donc pas que ce projet d'orientation générale de la santé à l'école puisse cacher la mutualisation des pénuries de moyens qui touchent à la fois les missions sanitaires confiées à l'Education Nationale, et celles qui sont du ressort des services du ministère de la santé.

Au contraire, les enjeux éducatifs, comme les enjeux de santé publique appellent sans aucun doute à un renforcement des moyens, mais aussi à une exigence de proximité. Celle-là même qui est de nature de permettre une parfaite connaissance pour un suivi efficient des élèves considérant notamment que la détection et le suivi de leurs difficultés médicales concourent à lutter contre l'échec scolaire.

Je souhaiterais par conséquent connaître l'état de vos réflexions au sujet de ce projet et me faire préciser ses motivations.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de toute ma considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation Nationale

110 rue de Grenelle

75357 Paris Cedex 7

Le Havre, le 15 mars 2019.

Objet : *Santé à l'école*

Monsieur le Ministre,

Je suis alerté sur les conséquences que pourraient entraîner le projet d'orientation générale de la santé à l'école prévoyant la création d'un service médical piloté par le ministère de la santé.

Considérant que le déploiement des infirmières, ou des psychologues scolaires d'ailleurs, répond à la fois aux soucis légitimes de prévention, de suivi et de détection des difficultés sanitaires rencontrées par les élèves, mais également d'éducation à la santé, il me paraît d'emblée incompréhensible qu'il puisse sortir de la compétence directe de l'Éducation Nationale, via l'autorité des chefs d'établissements.

D'autant plus que cette mission éducative autour de la santé que je connais bien pour l'avoir fortement soutenue dans mes précédentes fonctions de maire de la commune de Gonfreville l'Orcher, ne peut être efficacement conduite que par un travail étroit entre tous les membres de la communauté éducative : enseignants, personnels médicaux, parents, élus locaux...

Or la structuration des services de santé, sous l'égide des agences régionales de santé, peine déjà, c'est le moins que l'on puisse dire, à assurer une présence de proximité. J'en veux pour preuve, entre autres, la fermeture des antennes de proximité des Centres médico-psychologiques qui sévit depuis plusieurs années sur l'agglomération havraise.


Dans le même temps, nous sommes à même de constater que les personnels médicaux de l'Éducation Nationale sont également de moins en moins nombreux.

Il ne faudrait donc pas que ce projet d'orientation générale de la santé à l'école puisse cacher la mutualisation des pénuries de moyens qui touchent à la fois les missions sanitaires confiées à l'Éducation Nationale, et celles qui sont du ressort des services du ministère de la santé.

Au contraire, les enjeux éducatifs, comme les enjeux de santé publique appellent sans aucun doute à un renforcement des moyens, mais aussi à une exigence de proximité. Celle-là même qui est de nature de permettre une parfaite connaissance pour un suivi efficient des élèves considérant notamment que la détection et le suivi de leurs difficultés médicales concourent à lutter contre l'échec scolaire.

Je souhaiterais par conséquent connaître l'état de vos réflexions au sujet de ce projet et me faire préciser ses motivations.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de toute ma considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81



COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNICS FSU

10 avril 2019

LA COLERE DES INFIRMIER.E.S et LA LOI BLANQUER

Parce que la réussite scolaire des élèves et étudiant.es a toujours été sa priorité, le SNICS FSU se mobilise pour que la promotion de la santé à l'école ne soit pas sacrifiée !

Alors que plusieurs articles sur la santé à l'École vont être examinés par le Sénat dans le cadre du projet de loi « pour une école de la confiance », alors que d'importantes avancées de la politique éducative et de santé à l'école issues de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République sont menacées, le SNICS-FSU tient à rappeler les orientations qu'il défend.

Le SNICS-FSU, syndicat majoritaire des infirmier.e.s de l'éducation nationale, alerte sur les modifications graves de conséquences apportées par la loi BLANQUER.

Il demande l'application des textes de 2015 et le maintien d'une politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves, sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'Éducation nationale.

La santé étant un des déterminants d'une possible réussite scolaire des élèves, le SNICS FSU exige le maintien des infirmier.e.s au sein de l'équipe éducative et pédagogique sous la hiérarchie du chef d'établissement au plus près des besoins des élèves.

Il refuse la constitution d'une équipe pluriprofessionnelle avec une organisation fonctionnelle intégrant les infirmier.e.s, psychologues, assistant.e.s de service social et les médecins car cette structuration ne correspond ni aux besoins des élèves ni à ceux de l'École. Plusieurs corps professionnels à l'Éducation nationale s'indignent de l'ajout d'articles n'ayant fait l'objet d'aucune discussion car ils seraient délétères pour les élèves et leur réussite scolaire.

Le SNICS-FSU rappelle que les infirmier.e.s de l'Éducation nationale sont les conseiller.es en santé, des équipes éducatives et pédagogiques, des chefs d'établissement, des directeurs d'école des IA-DASEN, des recteurs et de la DGESCO.

Face à la vision réductrice et corporatiste de la santé à l'école du projet de loi « BLANQUER », sans dialogue social, ni même de débat à l'Assemblée nationale, il est essentiel que notre ministre prenne enfin en compte l'expertise et la compétence des 8000 infirmier.es dans l'intérêt de tous les élèves.

Les infirmier.es de l'Éducation nationale et le SNICS exigent la suppression des articles 2 ter, 16 bis

et 16 ter du projet de loi « pour une école de la confiance » car ils transforment en profondeur le concept de santé à l'école et l'exercice infirmier à l'éducation nationale.

Les personnels infirmiers de l'Éducation nationale se mobiliseront à PARIS le 7 mai pour la promotion de la santé à l'école au service des élèves et de leur réussite.

Saphia Guereshi, secrétaire générale du SNICS FSU.



Saphia Guereschi

Secrétaire générale SNICS-FSU

Paris, le 21 mars 2019

CONVOCATION

.....
Délégué.e au congrès

Cher.e collègue,

Je te prie de bien vouloir participer au congrès national extraordinaire du SNICS qui se tiendra à Paris le mardi 07 mai 2019 de 9h à 17h. L'ordre du jour te parviendra ultérieurement.

Je compte sur ta présence.

S. Guereschi

Cette convocation, à envoyer au rectorat par la voie hiérarchique (chef d'établissement, inspecteur d'académie, président d'université) ouvre droit à autorisation spéciale d'absence, augmentée en cas de besoin des délais de route, en application de l'article 13 du décret Fonction Publique n°82-447 du 28/5/82.

SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.E.S CONSEILLER.E.S DE SANTE

46 avenue d'Ivry 75013 Paris - 01 42 22 44 52 - snics@wanadoo.fr